

Discours

Conseil national de l'UMP - Vendredi 28 novembre 2003

Conseil national UMP
28 novembre 2003
Parc des Expositions de Villepinte

Merci à tous,

Nous allons maintenant aborder un moment statutaire de la vie de notre parti, peut-être un peu austère mais néanmoins nécessaire. Nous avons tout d'abord à faire la toilette de notre règlement intérieur, certaines dispositions devant être modifiées. Je vais donc les énumérer. Elles sont au nombre de quatre.

La première modification a trait aux conditions qui confèrent la qualité d'adhérent de l'UMP. Nous vous proposons d'arrêter les listes électorales deux fois par an : le 31 décembre et le 30 juin, de façon à ce que tous ceux qui adhèrent en cours d'année puissent participer aux opérations électorales au sein de l'UMP. Il y aura donc les adhérents d'hiver et les adhérents d'été. Mais chacun pourra participer à tous les scrutins. Voilà la première modification que nous vous proposons.

La deuxième modification vise à préciser le statut des secrétaires nationaux. Ils pourront, avec cette modification du Règlement intérieur, être membre de droit de leur Comité départemental, ainsi que du Bureau du Comité départemental.

Nous souhaitons troisièmement mettre le règlement intérieur en conformité avec l'intitulé choisi par les jeunes de l'UMP qui souhaitent reprendre l'appellation de Jeunes Populaires. C'est d'ailleurs le moment de les applaudir, ils nous ont fait vivre un grand moment à l'université de Moliets. Cette jeunesse de France qui s'est exprimée et qui a débattu, elle était à l'image de ce Parti qui s'inscrit résolument dans l'avenir. Bravo à eux, ils s'appelleront désormais les " Jeunes Populaires ".

La quatrième modification consiste à autoriser le Bureau politique de l'UMP à mandater le Trésorier national pour engager des négociations financières au profit de l'UMP ou de ses candidats. Eric WOERTH fait un formidable travail de trésorier de notre parti, il faut qu'il puisse aller voir les banquiers en totale sécurité.

Voilà quatre modifications du Règlement intérieur, nous allons maintenant procéder au vote de ces quatre dispositions.

Approuvez vous ces modifications ?

Oui : 91,2%

Non : 7,4%

Abstention : 1,7%

Les dispositions sont donc adoptées. Merci pour ce vote important. La confiance est large sur ce premier sujet.

Nous allons aborder maintenant un deuxième sujet essentiel. Vous vous souvenez lorsque nous avons ensemble lancé l'Union En Mouvement, à l'époque, c'était une initiative que beaucoup considéraient comme vouée à l'échec. Nous avons bâti cette Union En Mouvement, future UMP, sur deux piliers.

C'est Alain Juppé qui avait immédiatement trouvé l'équilibre entre d'un côté l'unité et de l'autre, la diversité. Ce sont les deux piliers encore aujourd'hui de l'UMP.

Nous avons changé de temps, autrefois nos divisions nous affaiblissaient, aujourd'hui nos différences nous enrichissent. C'est parce que nous sommes ensemble et que nous sommes capables à la fois de dialoguer et d'être efficaces. Il est certain que l'unité lorsqu'il n'y a pas la diversité peut conduire à l'uniformité, tout comme la diversité lorsqu'il n'y a pas l'union peut conduire à

l'inefficacité. Il faut trouver un équilibre. Peut-être allons nous le trouver au terme de ce débat.

Vous vous souvenez que lorsque nous avons fait l'UMP, nous avons bâti des statuts et nous étions à un moment très différents de notre histoire, puisqu'il s'agissait d'assembler des partis qui de tout temps avaient vécu séparément. En bâtissant dans le Titre 3 de nos Statuts la définition des mouvements, nous avons peut-être privilégiés un peu trop l'organisation, c'est-à-dire les mouvements par rapport à la diversité des idées. Aujourd'hui, ce que nous voulons c'est moins la diversité des écuries, des ambitions, que la diversité des idées et du débat.

C'est la raison pour laquelle nous pouvons aborder une nouvelle réflexion sur les Statuts, notamment les règles de la diversité au sein de l'UMP. Nous allons donc nous atteler à cette tâche et pour lancer ce débat, je vais vous poser quatre questions

Quatre questions qui donneront lieu à un débat où chacun pourra s'exprimer très librement et nous procéderons ensuite aux opérations électorales.

La première question est purement statutaire, elle vous propose la convocation d'un Congrès ordinaire, le samedi 7 février 2004 ?

La deuxième question est ainsi libellée : Approuvez-vous le report après les élections européennes du Congrès mettant en place les mouvements ?

Il est évident que nous sommes entrés dans une période électorale avec une succession de campagnes : cantonales, régionales, européennes, et que la totalité des forces de l'UMP doit être mobilisée vers ces élections. Il sera plus utile, plus fécond pour nous tous de nous prononcer sur cette diversité nouvelle après ces étapes électorales.

La troisième question est ainsi rédigée : Donnez-vous mandat à la Commission permanente des Statuts et du Règlement intérieur pour soumettre au prochain Congrès de nouvelles propositions visant à contribuer à l'expression de la diversité politique et intellectuelle au sein de l'UMP ?

Nous vous demandons de confier à cette commission pluraliste et très ouverte, qui pratiquera de larges auditions, mandat pour suivre la réflexion et vous faire ensuite au Congrès des propositions.

Quatrième question : Approuvez-vous la mise en place immédiate d'une instance chargée d'animer le débat interne au sein de l'UMP afin que dès à présent, sur tous les sujets qui peuvent parfois donner lieu à des expressions diverses, nous puissions avoir une totale garantie d'impartialité et de neutralité sur la conduite de ces débats ?

Voilà quatre questions qui donneront lieu à un vote unique. Nous souhaitons que ces quatre propositions cohérentes, liées les unes aux autres, soient soumises à vos votes en une seule fois. Nous allons maintenant ouvrir le débat et je vous invite donc les uns et les autres à vous exprimer sur ces quatre points si vous le souhaitez.

... (réactions)...

Nous voyons bien, mes amis, qu'aujourd'hui, l'UMP est le parti du dialogue et du débat. Aucun débat de ce type n'a eu lieu les années passées. Souvenons-nous d'où nous venons. Nous avions des partis séparés qui ne se parlaient pas et nous avons aujourd'hui des forces qui sont rassemblées et qui débattent librement, où chacun s'exprime.

Aujourd'hui nous avons une instance statutaire, c'est le Conseil national. Je vous rappelle que le Conseil national n'est pas habilité à modifier les statuts. Nous vous proposons donc, non pas de les modifier, et notamment le Titre 3, mais de rouvrir un moment de discussion et de dialogue afin de regarder si les choses marchent concrètement, car tels que nous les avons définis, ils seront difficiles à mettre en œuvre.

Le mouvement, à l'article 13 des statuts, suppose une déclaration de principe à un moment donné et puis pendant cinq ans plus d'ouverture de débat sur la nature même du mouvement. Cela rigidifie énormément le débat.

Nous souhaitons débattre sur ce qui intéresse les Français. Et ils sont passionnés par les débats qui se déroulent à l'intérieur de l'UMP. Lorsque nous

parlions encore récemment de mondialisation, nous entendions Alain Juppé et Alain Madelin, ces deux voix font le débat en France. A l'Assemblée nationale et au sein du Parti même, sur l'école, les retraites, la reprise économique, des débats ont lieu.

Ne nous faisons pas non plus trop de peine en nous accusant de ce que nous ne pratiquons pas. Nous sommes probablement le parti le plus démocratique de tous les Français, nous sommes également à un moment qui est celui d'un Conseil national et seul le Congrès pourra modifier les statuts. La commission qui a élaboré les statuts écoutera tous ceux qui ont leur mot à dire. Nous aurons un vrai débat sur une évolution des statuts et un vote séparé sur chaque question bien entendu.

Vote 1 : Approuvez-vous cette convocation du Congrès ?

Pour : 90,8%

Contre : 2,3%

Abstention : 0,5%

Vote 2 : Approuvez-vous ce report ?

Pour : 58%

Contre : 36,7%

Abstention : 5,3%

Vote 3 : Donnez-vous mandat à la Commission Permanente des Statuts et du Règlement Intérieur ?

Pour : 71,3%

Contre : 24,8%

Abstention : 3,9%

Vote 4 : Approuvez-vous cette mise en place ?

Pour : 83,2%

Contre : 14,6%

Abstention : 2,3%

Le Conseil national a voté.